



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 31 août 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 11^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Notre dossier : 312-01007

Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 3

Chère consœur,

Le 12 juin 2023, la Régie rendait sa décision D-2023-074 par laquelle elle autorisait la création d'une phase 3 au présent dossier, traitant de la mesure qu'Énergir entend mettre en place afin que les nouveaux raccordements dans les marchés résidentiel, commercial et institutionnel ne puissent être alimentés que par du gaz de source renouvelable dès le printemps 2024;

Conformément aux intentions qu'elle annonçait dans la pièce B-0076 (Énergir-G, Document 1), Énergir dépose ainsi la preuve au sujet de cette mesure sous la cote Énergir-U, Document 1. Énergir dépose également une demande amendée de même qu'une liste de pièces révisée.

Comme elle l'indique dans la pièce Énergir-U, Document 1, Énergir demande respectueusement à la Régie qu'une décision soit rendue à l'égard des modifications aux *Conditions de service et Tarif* proposées d'ici la fin du mois de janvier 2024 afin de permettre une entrée en vigueur de celles-ci le 1^{er} avril 2024.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb

p.j.